



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Distribution du gaz

Question écrite n° 39916

Texte de la question

Actuellement, Gaz de France installe des boîtiers à la limite des propriétés, voire dans le mur de soutènement des maisons d'habitation. Or, une simple manoeuvre permettrait à tout individu mal intentionné de fracturer ces boîtiers et de manipuler la vanne d'arrivée de gaz, opération qui pourrait entraîner des conséquences désastreuses. Il est exact que de nombreux appareils ménagers sont à présent munis de sécurité. Malheureusement, ce ne serait pas encore le cas des tables de cuisson, voire d'autres appareils. M Denis Jacquat demande à M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme s'il n'estime pas opportun, afin d'assurer une grande sécurité des usagers, qu'un tel système de sécurité soit mis en place dans ces boîtiers, éventuellement par des vannes qui, une fois fermées, ne peuvent plus être ouvertes que par un agent de Gaz de France.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39916

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1941